

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/15

Objet : « Etude environnementale du Cirque de Saint Mème »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Etude environnementale du Cirque de Saint Mème » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude	24 570.00	DREAL	14 742.00
		Région	5 828.00
		CD 38	4 000.00
TOTAL	24 570.00	Total	24 570.00

Article 2

La DREAL, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 09 juillet 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

